



Sous-Cluster Protection de L'Enfant
TCHAD



Plaidoyer de protection en faveur des personnes déplacées internes et autres populations affectées

Tchad, Province du Lac

Mars 2021

Chiffres clés



Le budget requis pour la réponse aux besoins des 302 845 personnes ciblées dans la province du Lac, représente 73% du budget total des projets soumis par les partenaires du Cluster Protection dans le cadre du HRP 2021. Ce budget connaît une augmentation de 75% comparativement à celui de 2020 (USD 12,6 M). Cette hausse se justifie par les besoins croissants des PDI dont le nombre est passé de 169 003 (chiffre de planification de 2020) à 336 124¹.

Environnement de protection

i. Mouvements de populations liés aux conflits armés

La multiplication des attaques des groupes armés non-étatiques (GANE) contre des civils et des cibles militaires² au cours de l'année 2020 dans la province du Lac, est la principale cause d'une augmentation de 99% de la population déplacée dans cette région entre 2019 et 2020. Selon le groupe de travail mouvement de la population du Cluster CCCM³, il a été rapporté depuis le début de l'année 2021 environ 11 323 individus déplacés (soit 2 606 ménages) principalement suite aux attaques armées ou à l'insécurité généralisée créée par celles-ci.

ii. Accès humanitaire

La province du Lac demeure la zone du Tchad avec les contraintes les plus sévères pour les acteurs humanitaires, surtout dans les départements de Foulï et Kaya. Les décrets instituant (i.) l'état d'urgence dans les départements de Foulï et Kaya et (ii.) la déclaration de ces départements comme « zone de guerre » après les attaques des groupes armés à Boma le 23 mars 2020 reste en vigueur. Par conséquent, toute personne qui s'y trouve pourrait être identifiée par les forces de l'ordre comme sympathisante de groupes armés sans interrogation.

Les humanitaires rapportent que la présence d'engins explosifs, les opérations militaires, et le mauvais état d'infrastructures, sont les contraintes principales limitant leur accès aux populations dans le besoin. Au total, 7 explosions (dont 3 mines, 3 grenades et 1 engin explosif improvisé) ont été rapportées dans les localités de Ngouboua, Kaiga-Kindjiria et Barkaram en 2020, avec un total de 33 personnes tuées et 26 blessées. Il est important de noter que l'incident plus violent touchant les civiles était l'explosion d'un engin explosif improvisé (EEI) en voie lacustre, ce qui démontre de nouvelles capacités acquises par les GANE, exposant d'avantage

¹ [DTM round 9 pour fin 2019](#) et [DTM round 13 pour fin 2020](#)

² Au total, 67 incidents sécuritaires liés aux GANE ont été confirmés dans la province du Lac en 2020 par les sources sécuritaires.

³ Les alertes sur les mouvements de la population proviennent du DTM, le RRM et autres membres du Cluster CCCM regroupés dans le Groupe de travail mouvement de la population du Cluster CCCM.

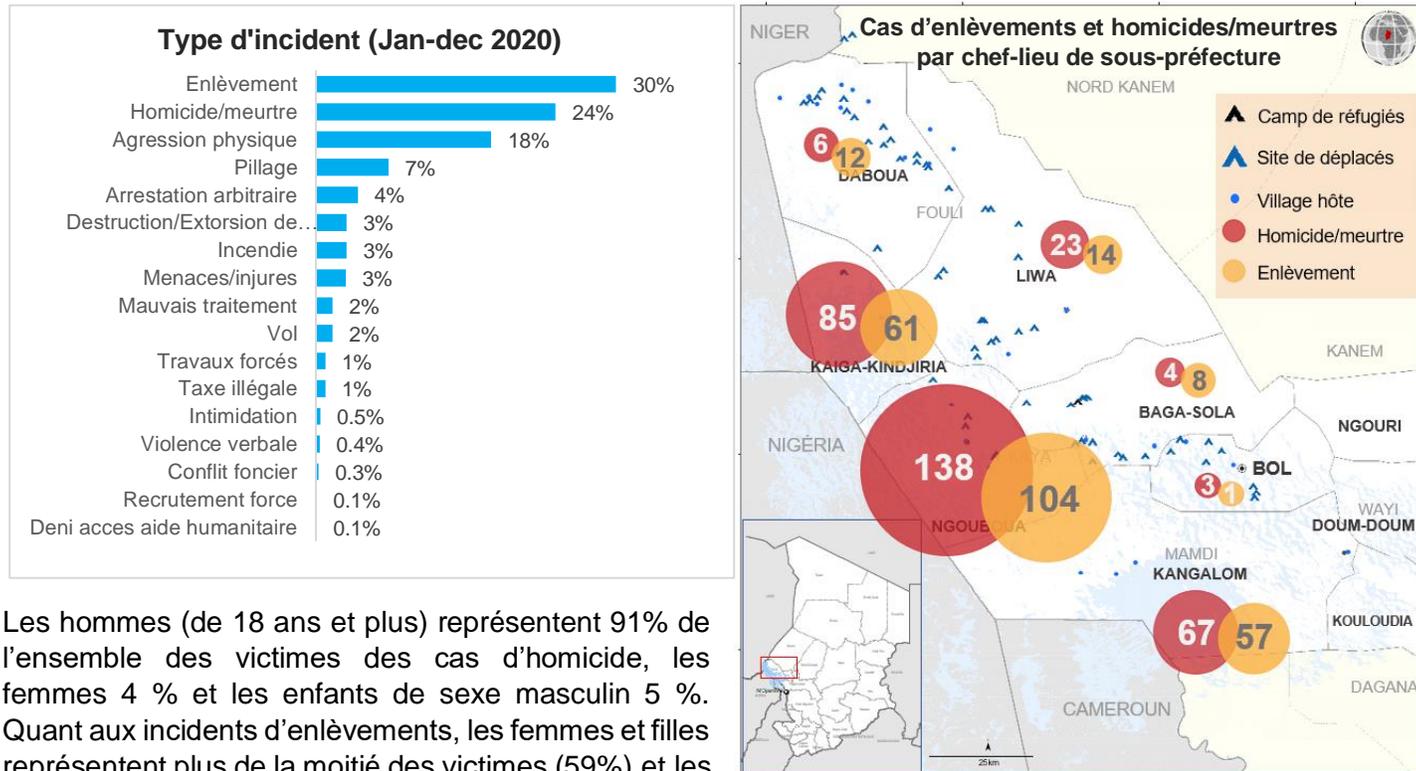


les personnes dans des « zones rouges » de la province. Outre les risques de décès, de blessure et de détresse psychologique et d'handicap, la présence d'engins explosifs entrave l'accès aux moyens de subsistance.

Le risque croissant que les humanitaires soient pris pour cible par les GANE, constitue un des facteurs qui pourrait rendre encore plus difficile la fourniture de protection et d'assistance aux personnes en situation de déplacement en 2021. Selon des sources sécuritaires, le groupe armé non étatique « Etat Islamique » a encore une fois déclaré les humanitaires comme cibles légitimes dans une publication en août 2020, faisant suite à des attaques et assassinats au Nigéria en juillet de la même année. Depuis quelques temps la présence des GANE observée dans les environs des sites de PDI a eu pour conséquence la suspension d'assistance humanitaire⁴. Le risque d'infiltration des GANE dans les sites est de plus en plus élevé, surtout pendant la montée des eaux car les GANE opèrent habilement sur les bateaux motorisés.

iii. Protection des civils

Les violations des droits humains comptent parmi les principales causes et conséquences de la crise humanitaire dans la province du Lac. Dans le cadre des activités de suivi de ces violations, le Cluster à travers ses partenaires⁵ a rapporté 1058 incidents de protection dans la province du Lac de janvier à décembre 2020⁶. Les enlèvements et les homicides constituent les deux types d'incidents majeurs qui seraient commis par les GANE.



Les hommes (de 18 ans et plus) représentent 91% de l'ensemble des victimes des cas d'homicide, les femmes 4 % et les enfants de sexe masculin 5 %. Quant aux incidents d'enlèvements, les femmes et filles représentent plus de la moitié des victimes (59%) et les hommes et garçons de (41%). Sur la totalité de ces incidents, les enfants (4 à 17 ans) représentent 18 % des victimes. Selon les témoignages des survivant(e)s des attaques, les cas d'enlèvements commis par les GANE

⁴ Le 24 février 2021, la présence de trois pirogues appartenant aux GANE autour de Forkolom ont été observés par les sources sécuritaires. Dans la même nuit des tirs d'armes ont été entendus sur le site de Forkolom par les gestionnaires du site. Les infiltrations des GANE sur les sites de PDIs constituent une violation du caractère civil des sites et entrave le droit des PDIs à la protection et l'assistance du fait que l'accès humanitaire est limité par l'insécurité. Il est à noter que la délivrance de 2500 kits d'articles essentiels ménagers prévue pour le 25 février 2021 à Forkolom a été suspendue pour cette raison.

⁵ CRT, OXFAM, INTERSOS, COOPI

⁶ Les mesures de prévention contre la Covid-19 et les mesures sécuritaires liées aux opérations de sécurisation « colère de Boma » de la province du Lac lancées par l'armée tchadienne après les attaques menées par les groupes armés fin mars 2020, ont limité les activités de collecte de données sur le terrain. Il est donc fort probable que les incidents rapportés en 2020 ne soient pas représentatives de la totalité des incidents ou de la prévalence des violations des droits humains dans la province du Lac.



seraient motivés par la recherche de leurs épouses/enfants ainsi que par le recrutement des garçons et hommes pour prendre part aux combats.

La majorité de ces incidents a eu lieu dans les localités des sous-préfectures de Ngouboua, Kaiga-Kindjiria et Kangalam dans les « zones rouges », généralement à la tombée de la nuit, lors des attaques armées des GANE qui sont suivies de pillages systématiques de vivres et de bétail. Selon les données de DTM round 13, près de 116 000 personnes déplacées se trouvent dans ces zones dites « rouges » propices aux activités agricoles et à la pêche. Parmi cette population, il y aurait des personnes déplacées qui effectuent des mouvements pendulaires en provenance de sites de PDIs environnants. L'assistance alimentaire (insuffisante) étant souvent la seule source de nourriture pour la majorité des déplacés et de la communauté hôte, ceux-ci bravent les mesures sécuritaires au risque de leur vie pour des questions de survie. Outre les risques d'être enlevés ou tués par les GANE, ces personnes courraient également le risque d'arrestations arbitraires par les forces de défense et de sécurité ou celui de faire l'objet de dommages collatéraux.

Durant les deux premiers mois de l'année en cours, 262 incidents de protection ont été rapportés, dont 65 en janvier et 197 en février 2021. Les enlèvements et homicides qui constituent 67% des incidents rapportés, ont été enregistrés pour la plupart lors des attaques ou incursions des GANE. Les incidents de février connaissent une augmentation de plus de 200% comparativement à ceux de janvier. Une des raisons qui pourrait justifier cette augmentation, c'est la montée des eaux qui facilite les attaques des groupes armés opérant à travers des bateaux motorisés.



Site de AMMA, © Photo Tresor DIMOUYA



iv. Besoins de protection particuliers des femmes et filles et d'autres groupes spécifiques

Les meurtres d'hommes (civils) ont pour conséquence une augmentation des chefs de ménages féminins ayant en charge les enfants ; les femmes adultes et les enfants (filles et garçons) représentent respectivement 22 et 60 % de la population déplacée (31% étant des filles et 29% des garçons)⁷. De multiples facteurs exposent les femmes et filles à des risques élevés de violence basées sur le genre sur les sites de PDI. La plupart ne dispose pas d'abris qui assurent leur protection physique et l'intimité de ménages. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap vivent dans des abris de fortune aménagés par la population elle-même à l'arrivée dans les sites, ce qui les expose aux risques de violences sexuelles et les maladies. La rareté de l'eau et de bois de chauffe expose également les femmes et les filles à des risques d'agression sexuelles et physiques lorsqu'elles parcourent des kilomètres pour s'en procurer. Le manque ou l'insuffisance de latrines séparés (hommes/femmes) sur la majorité des sites de PDIs présente également un facteur de risque de protection.



L'insécurité alimentaire et la malnutrition touchent particulièrement les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants de moins de 5 ans. L'enquête SMART 2020 a montré que 17.8% (12.3% en 2019) des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë, dont 3.9% de cas sévères. Face à cette situation et le fait que l'aide alimentaire n'est pas suffisante pour répondre à l'ampleur des besoins, les femmes et filles sont exposées à des risques majeurs d'exploitation et d'abus sexuels, de mariages forcés et de rapports sexuels transactionnels forcés, afin de répondre aux besoins de leur famille.

Au total 1295 incidents de VBG ont été rapportés dans le cadre du suivi des violences basées sur le genre dans la province du Lac sur 37 sites et villages d'accueil de PDIs. Le faible taux de financement du plan de réponse du cluster protection ne permet pas de faire le suivi, d'assurer des actions de prévention et d'apporter une assistance complète aux survivant(e)s de VBG dont la majorité sont des femmes et des filles (97%), sur l'ensemble de 217 sites et villages d'accueils de PDIs évalués la DTM au round 13 que compte la province du Lac.

⁷ [DTM round 13](#)





Site de AMMA © Photo Iris Blom

Les trois types d'incidents de violences basées sur le genre les plus récurrentes sont les (i.) violences psychologiques, (ii.) agressions physiques (iii.) et déni de ressources des femmes liés aux rapports de pouvoir et les relations sociales inégaux entre les femmes et les hommes pour la plupart dictés par des normes et pratiques sociales et culturelles. Les violences sexuelles constituent 8 % des incidents de VBG rapportés en 2020, ces violations brisent profondément la dignité, l'intégrité, ainsi que le bien être mental et physique des survivantes. En conséquence les femmes souffrent de blessures, d'infections sexuellement transmissibles et de troubles psychologiques qui peuvent avoir des séquelles à long-terme. Les présumés auteurs seraient les hommes civils, des membres des GANE, les acteurs humanitaires et les membres de forces de l'ordre (nationales et internationales). Le droit d'accès aux soins de santé des populations déplacées en général, et les survivant(e)s de VBG en particulier, est très limité. Il y a 104 centres de santé publique dispersés à travers les départements de Kaya, Liwa et Fouli avec de faibles ressources en matière d'infrastructures, personnel, médicaments et fournitures médicales. En outre, les populations déplacées n'ont pas de moyens pour assurer le coût des soins et du transport vers ces centres. La plupart des sites et villages d'accueils ne dispose

pas de services médicaux. Sur quelques sites de forte concentration de populations comme Forkolom, Amma, Kousserie 2 les services médicaux existants ne peuvent pas couvrir les besoins de l'ensemble de la population. A titre d'illustration, sur les sites de Amma 1, 2 et 3 qui accueillent plus de 28 778 personnes déplacées dont la majorité est de sexe féminin 57%, il n'y a qu'un poste de santé avec un infirmier, une sage-femme et un seul lit d'accouchement. Une évaluation des sites pour identifier les gaps en matière de services sociaux de base répondant aux standards et normes humanitaires, est prioritaire afin de pouvoir mieux orienter les interventions, dans le but de fournir une protection et une assistance adéquate aux personnes déplacées qui en ont le droit.

Les personnes en situation d'handicap ne sont pas généralement bien identifiées dans les collectes de données sur les populations. Toutefois, ces personnes sont exposées à des risques élevés d'être laissées pour compte lors de mouvements forcés de populations ou d'être tuées lors des attaques des GANE. Par ailleurs, elles sont plus exposées à la pauvreté extrême et au risque de devenir des informateurs des GANE ; et les femmes et jeunes filles vivant avec handicap sont plus à risques de viols et d'abus sexuels.

v. Besoins de protection des enfants

Les enfants sont pris pour cible dans le conflit armé du Bassin du Lac Tchad et subissent des violations graves de leurs droits avec des répercussions à long terme pour leurs développement et bien-être physique et mental, ainsi que sur le maintien de la paix, de la sécurité et du développement durable de la région. En 2020, les partenaires du sous-cluster protection de l'enfant ont identifié 152 enfants sortis des forces et groupes armés et non accompagnés, et 58 enfants enlevés par les GANE. Lors des mouvements de population les enfants sont à risque d'être séparés de leurs proches ; 798 enfants séparés ont été identifiés en 2020. La prise en



charge adéquate des enfants sortis des forces et groupes armés et non accompagnés est limitée par le faible financement de la réponse protection de l'enfant.

Les conditions sur les sites de PDIs et villages d'accueils sont loin d'être réunies pour que les enfants puissent s'épanouir et être éduqués dans des conditions de paix et de sécurité. La plupart des enfants déplacés et hôtes n'ont pas accès à l'éducation de base (et n'en ont jamais eu) car les infrastructures adéquates sont quasiment



inexistantes, ou ne sont pas fonctionnels et manquent de personnel qualifié. Ces défis sont exacerbés par la pandémie de COVID-19. En plus d'entraver l'accès au droit à l'éducation des enfants, cette situation expose les enfants à des risques élevés de violences, d'abus et d'exploitation comme le travail néfaste et le mariage forcé des filles. Par ailleurs, une grande majorité des sites de PDIs est dépourvue d'espaces amis d'enfants.

Pour ce qui concerne le droit à l'identité et à la nationalité garanti par un acte de naissance, la province du Lac demeure la province ayant le taux le plus bas en matière d'enregistrement des enfants à l'état civil. Selon le MICs 2014-2015,

seulement 1,7 % des enfants disposent d'un acte de naissance et 2,8% enregistrés à la naissance. L'acte de naissance est le premier droit de l'enfant et constitue la preuve de protection contre l'apatridie. Sans document d'identité officiel, l'enfant peut être donné en mariage forcé et si en conflit avec la loi, l'enfant non inscrit à l'état peut être poursuivi au même titre qu'un adulte en raison de son absence à prouver son âge.

vi. Crise de la santé mentale

La crise de mouvements de populations au Lac présente une crise de santé mentale. Les conséquences des mouvements forcés (ci-haut mentionnés) amènent les personnes déplacées à faire face à une détresse profonde, voir dépression, aggravation de problèmes de santé mentale préexistante, si laissés sans actions concrètes, peuvent limiter leur capacité de reconstruire leur vie. Les personnes déplacées souffrant de problèmes de santé mentale sont particulièrement vulnérables à la discrimination, à l'exploitation et à la violence. Les principales lacunes en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sont notamment l'insuffisance des établissements de soins de santé, le manque de personnel qualifié en santé mentale et les options de traitement médical.

vii. Impact de la pandémie COVID-19

Il est également à noter que les mesures de prévention mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19 au Tchad continuent d'impacter l'environnement de protection dans la province du Lac. Les restrictions de liberté de mouvement et de rassemblement empêchent l'accès des enfants aux écoles et aux espaces amis enfants avec des conséquences pour leur développement cognitif, la santé mentale et le bien-être émotionnel. En outre, le réaménagement de la distribution de vivres ayant occasionné certaines perturbations dans la chaîne d'approvisionnement agricole et des marchés ont eu comme conséquences le recours aux stratégies d'adaptation néfastes des populations affectées telles que les formes dangereuses de travail des enfants, le mariage des enfants, et le sexe pour la survie.



viii. Elections présidentielles et législative

Le Tchad traverse une période d'incertitude, avec à court terme une élection présidentielle prévue pour avril 2021 et des élections législatives prévues pour octobre 2021, qui pourraient conduire à plus d'instabilité en cas de contestations des résultats. Des manifestations liées aux campagnes électorales ont été observées à N'Djamena au cours de janvier et février 2021. Un éventuel redéploiement des forces de défense et de sécurité (FDS) des provinces vers N'Djamena est possible et risquerait de laisser le champ libre pour une intensification d'attaques des GANE dans la province du Lac avec pour conséquences une hausse de violations des droits humains, ainsi que des mouvements de populations incontrôlés (y compris les déplacements forcés secondaires). Par ailleurs, selon les moniteurs de protection, les contrôles de cartes d'identités aux points d'entrée des marchés et au niveau des postes de contrôle par les forces de défense et sécurité sont en augmentation avec pour conséquences des cas d'arrestations arbitraires et demandes de taxes illégales pour ceux qui n'en ont pas. La plupart des PDI et retournés tchadiens tout comme les populations hôtes ne disposent pas de documentation civile et par conséquent ne peuvent jouir pleinement de leur droit de vote ; ce qui pourrait provoquer des mécontentements et soulèvements et mettre en cause la crédibilité du scrutin.



Site de AMMA © Photo, Trésor DIMOUYA

Les messages clés et recommandations ci-dessous sont formulés pour servir de cadre d'orientation pour les réponses qui devront être menées sous le lead des autorités, mais qui demandent toutefois l'engagement de la communauté humanitaire, des bailleurs de fonds et des acteurs de développement.

Messages clés du cluster protection

Les messages clés et recommandations ci-dessous sont formulés pour servir de cadre d'orientation pour les réponses qui devront être menées sous le lead des autorités, mais qui demandent toutefois l'engagement de la communauté humanitaire, des bailleurs de fonds et des acteurs de développement.

Protection des civils

Etat :

- Au vu du risque qu'encourent les personnes déplacées qui se trouvent ou qui effectuent de mouvements pendulaires vers les « zones rouges » dans les départements de Foulï et Kaya, il sied de rappeler que les civils qui ne participent pas aux hostilités, ne peuvent être arbitrairement privés de la vie. Ces personnes sont protégées contre toute attaque directe ou aveugle, et d'autres actes de violence (Principe 10⁸).
- Les cas d'arrestation arbitraires et taxes illégales aux points d'entrées des marchés et aux postes de contrôles sont en augmentation et constituent des crimes. Le droit de tout individu à la liberté et la

⁸ Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998)



sécurité doit être respecté ; les mesures barrières pour lutter contre la COVID-19 ne peuvent être utilisées arbitrairement pour limiter l'accès à ces droits. Pour rappel, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées contre toute arrestation et détention discriminatoire du fait de leur déplacement (Principe 12).

- Au vu des risques d'enlèvements des civils par les GANE, un renforcement de la sécurité au tour des sites et villages d'accueils de personnes déplacées y compris à travers les patrouilles nocturnes, est recommandé, avec l'implication de toutes les différentes composantes des FDS (composantes militaires et police) pour garantir le respect du caractère civil des sites. La priorité devrait être donnée aux sites de forte concentration de populations, notamment Forkolom, Kaffia, Kousserie 2 et Amma. Avec le risque que ces sites deviennent très attractifs pour des personnes et finissent par regorger plus de personnes que ce qu'ils ont capable de contenir, on pourrait y avoir une pression démographique énorme dans ces sites.

Etat, bailleurs de fonds, acteurs de développement et communauté humanitaire

- La documentation civile fournit entre autres une protection contre l'apatridie, les arrestations arbitraires, des abus des enfants en conflit avec la loi, c'est pourquoi il est important d'assurer un financement des programmes d'appui aux services d'état civil, notamment l'Agence Nationale des Titres Sécurisés du Tchad (ANATS) pour la délivrance des actes de naissances et de cartes nationales d'identité pour les adultes.
- Au vu des risques d'enlèvements, homicides et autres types de violations auxquels sont exposées les personnes déplacées internes et populations hôtes lorsqu'elles se trouvent ou se rendent dans les « zones rouges » pour des questions de survie, toutes les activités visant la résilience, l'autonomisation et l'accès aux moyens de subsistance peuvent contribuer à la mitigation de ces risques et demandent d'être soutenues dans le cadre du nexus/développement humanitaire.

Etat, bailleurs de fonds et partenaires spécialisés dans le domaine de déminage

- Au vu du nombre d'incidents liés aux engins explosifs rapportés en 2020 et le risque de menace à la vie, de blessures et de détresse psychologique et de handicap auquel sont exposées les populations affectées dans la région, un financement des programmes d'éducation de risque et d'interventions de lutte contre les restes explosifs de guerre/mines et engins explosifs improvisés est primordial.

Etat, cluster protection et cluster CCCM

- Au vu des risque d'infiltration/incursion des GANE sur les sites de PDIs, le cluster protection et le cluster CCCM doivent appuyer les autorités locales à mettre en place des comités de veilles et les sensibiliser sur le principe du caractère civil des sites tout en assurant leur implication dans le fonctionnement d'un système d'alerte rapide (action en cours).

Cluster santé et cluster protection y compris les sous-cluster VBG et sous-cluster protection de l'enfant

- En vue d'assurer le référencement et la prise en charge adéquate des survivant(e)s de violations des droits humains y compris les violences basées sur le genre et les violations des droits de l'enfant, il est capital que les partenaires du cluster santé et le cluster protection contribuent systématiquement à la mise à jour de la cartographie des services dans leur domaines respectifs, qui sert comme base pour le référencement des cas de protection identifiés.



Etat, communauté humanitaires, acteurs de développement

- Au vu des cas d'exploitation et d'abus sexuel qui seraient commis par les membres des forces de défense et de sécurité et acteurs humanitaires, il sied de rappeler que tout acte d'exploitation et d'abus sexuel constituent des fautes graves qui feront l'objet d'une enquête et de poursuite si cela est justifié. Tout acte ayant été prouvé donnera lieu à des mesures pouvant inclure la suspension, le rapatriement immédiat, l'emprisonnement et l'interdiction de futurs emplois dans les Nations Unies et les autres organisations humanitaires.

Besoins spécifiques de femmes, des enfants et personnes en situation de handicap

Etat, bailleurs de fonds, acteurs de développement et cluster sécurité alimentaire

- Au vu des risques d'insécurité alimentaire sévère qu'encourent les personnes déplacées et les populations hôtes avec des taux préoccupants de malnutrition chez les enfants et les femmes, il est nécessaire de continuer avec l'assistance alimentaire mensuelle avec une ration complète pour ces personnes afin de garantir leur droit à la nourriture. Par ailleurs, l'aide alimentaire peut protéger les femmes et les filles contre les violences basées sur le genre. La distribution directe de rations alimentaires aux femmes augmente également la probabilité que la nourriture parvienne aux autres membres du ménage.
- Les activités génératrices de revenus et programmes d'accès aux moyens de subsistance et aux sources d'énergie rendent aussi les femmes moins susceptibles de souffrir d'abus et d'exploitation sexuels. Il est donc nécessaire d'apporter une attention particulière sur le financement de ces types d'interventions.
- Au vu des risques d'enrôlement des jeunes dans les rangs des GANE des financements conséquents pour la création d'activités génératrice de revenus, la reconstitution des moyens de subsistance et la création d'emplois sont nécessaires afin de créer une stabilité économique et mitiger ces risques.

Etat, bailleurs, acteurs de développement et Cluster CCCM

- Au vu du manque de visibilité sur les gaps réels en termes d'assistance et services sur les sites de PDIs, un renforcement des capacités des partenaires du Cluster CCCM est nécessaire pour assurer l'évaluation systématique des gaps. Ceci permettra de mieux orienter les interventions humanitaires en faveur des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables en assurant leur accès au droit d'abris surs, de soins de santé (y compris les soins reproductifs et santé mentale) et l'éducation. Une collaboration avec les partenaires de développement est capitale pour des questions de durabilité, cohabitation pacifique et solutions durables. Un accent devrait être mis sur la construction d'abris durables, des points d'eau, des latrines, des systèmes d'éclairage, de centres de santé et infrastructures scolaires. Pour ce qui concerne la construction des abris, il sied de noter que le contexte du Lac ne favorise pas les abris d'urgence du fait du vent et autres intempéries. Les bâches et autres abris d'urgence se détériorent très rapidement, d'où la nécessité d'une intervention pérenne.

Etat, bailleurs de fonds, communauté humanitaire et acteurs de développement

- En vue d'une meilleure identification des populations affectées en général et des femmes, enfants et personnes en situation de handicap en particulier, tout comme leur besoins et capacités, l'enregistrement/l'enrôlement biométrique des personnes déplacées internes demeure une priorité. Ceci assurera également une optimisation des ressources disponibles et facilitera la délivrance d'assistance



humanitaire sans fraude. Un tel exercice devrait intégrer le « Questionnaire Washington Group⁹ » pour une meilleure identification des personnes en situation de handicap.

- Par ailleurs, le système de monitoring de violences basées sur le genre et l'offre de services qui l'accompagne n'est fonctionnel que sur 37 sites et demande d'être élargi sur l'ensemble de sites et villages d'accueils de personnes déplacées que compte la province du Lac.

Etat, CM-COORD, Cluster protection et sous-cluster VBG

- La protection des civils assurée par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) Tchadiennes, les Forces Multinationales Mixtes (FMM) et le G5 Sahel devrait prendre en compte les risques de violences basées sur le genre auxquels sont exposées la population civile et les femmes et filles en particulier. Pour renforcer la qualité de la réponse de protection en cours il est important d'impliquer davantage les forces dans la lutte contre les violences basées sur le genre en s'assurant qu'elles soient systématiquement formées sur la question. En outre, un mécanisme de partage et de vérification d'information de ces types de violences commises par les forces - tout en respectant l'approche centrée sur la survivante – devrait être établi à travers le CM-COORD dans une approche large et inclusive.
- En vue de répondre aux besoins de protection des enfants affectés par le conflit armé dans la province du Lac, une attention devrait accorder au financement et la mise en œuvre des programmes en faveur de (i.) la recherche et réunification des enfants privés de l'environnement parental ainsi que leur réinsertion socioéconomique (ii.) la prise en charge alternative en faveur des enfants séparés et non accompagnés, (iii.) soutien psychosocial aux enfants et leurs gardiens, (iv.) délivrance des actes de naissances et (v.) l'éducation.

Accès humanitaire

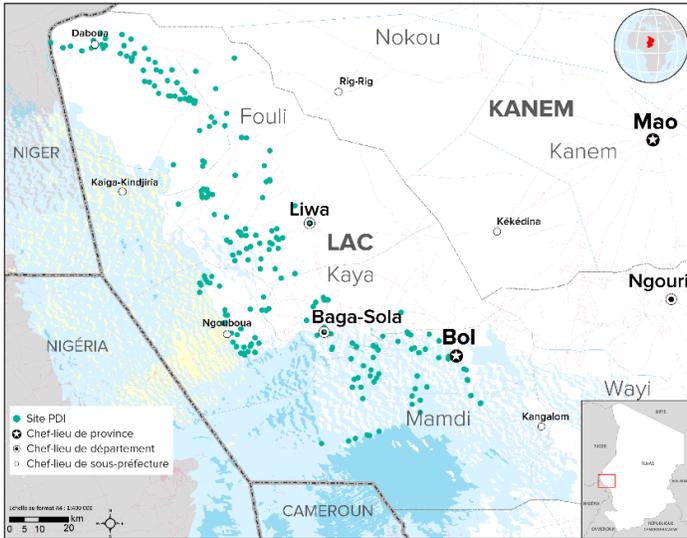
Cellule de Coordination Civil-Militaire, Equipe Humanitaire Pays, partenaires humanitaires et bailleurs de fonds

Etat

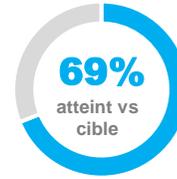
- Tout effort devrait être fait pour assurer le respect du principe de caractère civil des sites et d'assurer l'accès humanitaire sur les sites de PDIs et villages d'accueils en vue de fournir une protection et une aide, auxquelles les personnes déplacées et les populations hôtes ont droit. La priorité devrait être accordée aux sites à forte concentration de populations où l'accès humanitaire a été restreint, notamment sur le site de Forkolom.

⁹ Pour plus d'information sur le Questionnaire Washington Group, veuillez consulter : <http://www.washingtongroup-disability.com/>

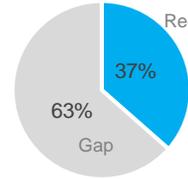



Avec le financement de :

AFD | AICS | Canada | CERF | Danemark | Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) pour l'Afrique | DDC | ECHO | German Federal Foreign Office | Japon | Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg | OFDA | UNFPA | UNHCR | UNICEF |



22 296
Personnes atteintes

FINANCEMENT


Budget requis: USD 12.6 M

Source: FTS, Cluster

PARTENAIRES AYANT PARTICIPE AU RAPPORTAGE

INDICATEURS CLES

Les réalisations et personnes atteintes ne sont pas représentatives de la réponse aux besoins de l'ensemble des personnes ciblées par le Cluster à travers le HRP 2020. Les mesures de restriction liées à la situation sécuritaire dans la province du Lac et la pandémie de COVID-19 ont contraint les partenaires du Cluster à répondre à des besoins des populations dans des zones spécifiques, en tenant compte du taux de financement (faible) de la réponse qui est en dessous des besoins de protection identifiés.


PROTECTION GENERALE

de personnes sensibilisée sur la COVID-19, bénéficiant de la protection individuelle (dispositifs de lavage des mains, masques et gels hydroalcooliques)



Nombre de clusters formés sur la protection transversale


PROTECTION DE L'ENFANT

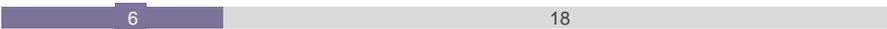
d'enfants associés aux forces et groupés armés bénéficiant d'un soutien à la réintégration socio-économique (formation professionnelle, AGR, kit de réinsertion)



d'actes de naissance délivrés (pour les naissances enregistrées dans et hors délai)



de structures des espaces amis des enfants et autre espaces sécurisés mis en place


VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

de sites ciblés disposant d'un mécanisme de référence fonctionnelle pour la VBG



% de survivant(e)s identifiés sur les 37 sites, ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale



	CIBLE	ATTEINT	GAP
# de personnes sensibilisée sur la COVID-19, bénéficiant de la protection individuelle (dispositifs de lavage des mains, masques et gels hydroalcooliques)	32 336	69%	31%
# Nombre de clusters formés sur la protection transversale	7	100%	0%
# d'enfants associés aux forces et groupés armés bénéficiant d'un soutien à la réintégration socio-économique (formation professionnelle, AGR, kit de réinsertion)	152	66%	24%
# d'actes de naissance délivrés (pour les naissances enregistrées dans et hors délai)	9 200	151%	0%
# de structures des espaces amis des enfants et autre espaces sécurisés mis en place	24	25%	75%
# de sites ciblés disposant d'un mécanisme de référence fonctionnelle pour la VBG	193	19%	81%
% de survivant(e)s identifiés sur les 37 sites, ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale	90%	98%	0%



Avec la contribution de:



PROTECTION GENERALE



PROTECTION DE L'ENFANT



VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

CLUSTER PROTECTION - TCHAD

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Coordonnatrice du Cluster Protection

Sarah Pallesen

✉ pallesen@unhcr.org

